



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00265

Numéro SIREN : 817 925 027

Nom ou dénomination : A E T (Aménagement Extérieur Toulousain)

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2016 sous le numéro de dépôt A2016/018399

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
TOULOUSE**



1977890

**Dénomination :** A E T (Aménagement Extérieur Toulousain)  
**Adresse :** 45 rue de Fenouillet 31200 Toulouse -FRANCE-  
  
**n° de gestion :** 2016B00265  
**n° d'identification :** 817 925 027  
  
**n° de dépôt :** A2016/018399  
**Date du dépôt :** 16/11/2016

**Pièce :** Décision(s) de l'associé unique du 10/11/2016



1977890

**A E T (Aménagement Extérieur Toulousain)**  
**Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 45, Rue de Fenouillet**  
**31 200 TOULOUSE**  
**RCS TOULOUSE 817 925 027**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE**  
**DU 10 NOVEMBRE 2016**

Le 10 novembre 2016,  
A 14h30,

**Monsieur Jean-Jacques MARESTAING**, agissant en qualité d'associé unique de la société susvisée, a pris les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION**

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, décide de la dissolution anticipée de la société **A E T (Aménagement Extérieur Toulousain)** à compter de ce jour et sa liquidation amiable conformément aux dispositions de l'article 36 des statuts.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et ce, jusqu'à clôture de celle-ci.

Durant cette période, la dénomination sociale sera suivi de la mention « société en liquidation ». Cette mention ainsi que le nom du liquidateur devront figurer sur tous les documents et actes destinés aux tiers.

Le siège social de la liquidation est fixé à **45, Rue de Fenouillet à TOULOUSE (31200)**.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'associé unique, sur proposition du président, nomme en qualité de liquidateur, à compter de ce jour et pour toute la durée des opérations, **Monsieur Jean-Jacques MARESTAING** demeurant à **45, Rue de Fenouillet à TOULOUSE (31200)**, qui déclare accepter lesdites fonctions.

L'associé unique met ainsi fin aux fonctions du président à compter de ce jour.

Dans les six mois de sa nomination, le liquidateur doit convoquer l'associé unique à l'effet de lui faire un rapport sur la situation comptable de la société, sur la poursuite des opérations de liquidation, et sur le délai nécessaire pour les terminer.

Enfin, l'associé unique décide de ne pas rémunérer **Monsieur Jean-Jacques MARESTAING** au titre de ses fonctions de liquidateur.

J.J.-M

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

### **TROISIEME RESOLUTION**

L'associé unique donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission, c'est-à-dire réaliser l'actif, payer le passif et, attribuer le solde à l'associé unique sous réserve des dispositions des articles L 237-1 et suivants du code de commerce.

Le liquidateur est autorisé à continuer les affaires en cours pour les besoins de la liquidation.

Le liquidateur sera tenu de convoquer au moins une fois par an l'associé unique, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, en vue d'approuver les comptes annuels.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

Aux effets ci-dessus, l'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme par le président à l'effet d'accomplir toutes formalités, signer tous actes et documents et généralement faire le nécessaire à l'effet des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

**Monsieur Jean-Jacques MARESTAING**

Associé unique



Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE  
L'ENREGISTREMENT  
TOULOUSE 3

Le 15/11 2016 Dossier 2016 18510, référence 2016 A 00452

Enregistrement : 375 € Pénalités : 0 €

Total liquidé : Trois cent soixante-quinze Euros

Montant reçu : 375 €

Le comptable des finances publiques

